



SENTRI TECH INNOVE DANS LA LUTTE CONTRE LES TERMITES



SOMMAIRE

I - Innovation ingénieuse, à la manière d'un vaccin, SENTRI TECH lance le contrat SENTRI TECH pour éliminer les termites avant même qu'ils n'envahissent votre maison. **p 2**

II – Les termites, attention les dégâts : le patrimoine est en danger, et certaines professions du bâtiment et de l'immobilier le seront aussi. **p 3**

III – Un investissement important au service de l'intérêt général. Avec SENTRI TECH, pionnier et leader dans les appâts anti-termites, Dow AgroSciences déploie de gros moyens en R & D. **p 4**

IV – SENTRI TECH, une nouvelle image, une nouvelle communication qui marque une véritable rupture dans la lutte contre les termites. **p 5**



I - INNOVATION INGÉNIEUSE, À LA MANIÈRE D'UN VACCIN, SENTRI TECH LANCE LE CONTRAT SENTRI TECH POUR ÉLIMINER LES TERMITES AVANT MÊME QU'ILS N'ENVAHISSENT VOTRE MAISON.

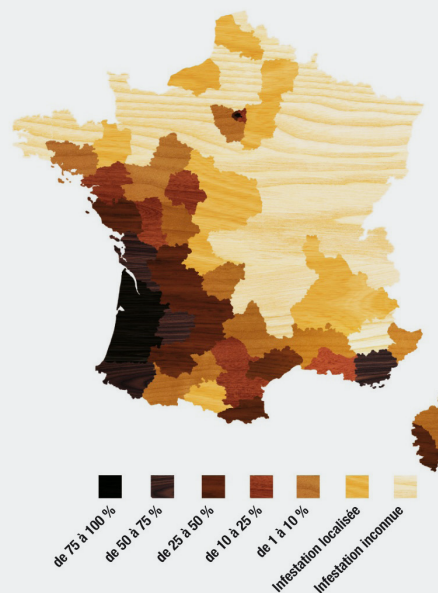
Depuis plus de 20 ans, **SENTRI TECH** est une méthode anti-termites d'une efficacité prouvée et reconnue contre ces ennemis invisibles. Aujourd'hui, grâce à un Appât Haute Densité nouvelle génération, cette méthode garantit une protection maximale de l'habitat et une élimination durable des intrus potentiels. L'innovation repose sur un premier principe préventif d'élimination des termites présents dans le jardin, un peu comme un vaccin permet d'activer les anticorps dès lors que l'individu est en contact avec le virus. Second principe, la méthode curative reposant, elle, sur le traitement de la colonie, si elle a commencé à sévir.

L'innovation repose sur la **prévention** autour de la maison plutôt que sur le traitement curatif des termites. Avec l'Appât Haute Densité, la colonie est contaminée et neutralisée avant même qu'elle n'envahisse les constructions. De ce fait, le contrat **SENTRI TECH** assure une protection active et durable. Les stations Sentrisol, contenant l'Appât Haute Densité, sont placées autour de la maison, formant une barrière protectrice. Si des termites s'approchent, ils vont spontanément consommer l'appât et la colonie est contaminée dès le premier contact. En cas de consommation avérée, l'appât est bien évidemment renouvelé afin que le dispositif reste toujours au maximum de son efficacité.

Avec **SENTRI TECH**, l'adage « Ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir ! » prend tout son sens. Alors que le législateur, conscient du fléau de salubrité publique, ne fait que commencer à travailler sur une loi concernant la protection des constructions neuves contre les termites, **SENTRI TECH** se positionne, et ce depuis plusieurs décennies, comme défenseur du patrimoine et acteur majeur de la lutte, que les habitations soient récentes ou anciennes.

Un constat de plus en plus alarmant

50 à 75 % du sud-ouest de la France est infesté, une bonne partie de la région PACA aussi, dont Marseille. Et on observe une remontée de plus en plus importante des termites vers le Nord, par les Pays de la Loire et la Bretagne. Nouvelle zone d'ombre : à Paris, dans les plus beaux quartiers de la Madeleine à la Sorbonne, les termites sont à l'œuvre. Ainsi, depuis 2003, 15 arrondissements parisiens sont classés en zone infestée et les autres sont susceptibles de l'être à court terme. En raison de la densité, la contamination par mitoyenneté est fréquente... Si le fléau des termites n'est pas suffisamment pris en considération par la population, il deviendra un grave problème de salubrité publique, avec des conséquences sanitaires, économiques et environnementales désastreuses pour les générations futures. La prise de conscience du fléau et l'élimination des termites doivent être collectives ; les entreprises et les collectivités devront travailler main dans la main.



Déjà en 1999, à Paris, l'état parasitaire était à joindre à l'acte de vente immobilière, avec obligation de déclarer en Mairie et droit d'injonction des maires à faire procéder au diagnostic et au traitement de propriété... Qu'il soit à vendre ou pas, un immeuble parisien pourra être soumis à un diagnostic termites si la mairie le demande, aux frais du propriétaire. En cas de présence avérée, le traitement sera obligatoire dans les 6 mois, toujours à la charge du propriétaire.

II – LES TERMITES, ATTENTION LES DÉGÂTS : LE PATRIMOINE EST EN DANGER, ET CERTAINES PROFESSIONS DU BÂTIMENT ET DE L'IMMOBILIER LE SERONT AUSSI.

La nourriture des termites : la cellulose

Les termites prospectent en permanence pour trouver leur nourriture de prédilection : la cellulose, présente dans le bois, le papier, le carton. Comme ils vivent sous terre car ils ne supportent pas l'air libre et la lumière, leur action est sourde et invisible. Et parce qu'une colonie est composée de plusieurs milliers d'individus, leur action destructrice peut aller très vite.

Pour parvenir à leurs fins, les termites détériorent la décoration et les biens, des plinthes aux papiers peints. Ils attaquent aussi les matériaux isolants, les canalisations, les liners de piscines, provoquant alors des fuites d'eau et des pertes d'énergie coûteuses. Des courts-circuits électriques peuvent aussi survenir et provoquer des incendies. Des charpentes sont susceptibles de s'écrouler après le passage des termites, car leur présence crée des risques structurels, mettant alors en danger les occupants.



Station Sentrisol HD et appât Recrute HD

Des professions en danger.

Les entreprises de la construction et du bâtiment sont directement concernées par ce fléau, notamment en rénovation, puisque les garanties décennales peuvent être remises en cause par les compagnies d'assurance. Les fabricants et installateurs de piscines sont concernés de la même manière.

Récupération de bois, de gravats et de terre potentiellement termités : attention aux fausses bonnes idées.

Les initiatives individuelles de recyclage peuvent parfois coûter cher. Par exemple, certaines villes ont été infestées par les termites, notamment à cause de la récupération de traverses de chemin de fer. Pour aménager leur jardin, des habitants avaient estimé faire une bonne action en récupérant ces traverses plutôt que de les détruire. De même, il faut bien avoir à l'esprit que les plus grands mouvements de migration des termites n'ont pas été générés par leur propre déplacement mais par l'homme. Par exemple, les gravats de terre termités issus du percement du métro parisien ont été déplacés pour la construction de l'autoroute A6, contribuant ainsi à propager l'infestation.



III - UN INVESTISSEMENT IMPORTANT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. AVEC SENTRI TECH, PIONNIER ET LEADER DANS LES APPÂTS ANTI-TERMITES, DOW AGROSCIENCES DÉPLOIE DE GROS MOYENS EN R & D.

Un duel entre la nature et les hommes.

Le traitement **SENTRI TECH** est impérativement mis en œuvre par un spécialiste : l'applicateur autorisé **SENTRI TECH**. Expert de la lutte anti-termites, il détient obligatoirement le certificat **SENTRI TECH** obtenu à l'issue d'une formation complète, théorique et pratique. Il bénéficie en outre d'une formation continue pour réactualiser ses compétences, et des contrôles qualité sur site peuvent être effectués ponctuellement. Ainsi, la préservation du patrimoine est entre de bonnes mains.

En France, **SENTRI TECH**, c'est un réseau d'une quarantaine d'entreprises, plus de 70 agences et 90 techniciens sur le terrain qui ont permis de débarrasser des termites plus de 20 000 logements, dont des écoles, des lycées et des sites prestigieux (théâtres, châteaux, monuments historiques). **SENTRI TECH** est une méthode durable et sans nuisance, avec un faible impact sur le quotidien des habitants.

L'efficacité prouvée, sans nuire au cadre de vie de chacun.

SENTRI TECH offre un recul unique en termes de résultats. Fruit du travail de recherche de Dow AgroSciences, la méthode est radicale sur toutes les espèces de termites souterrains en France métropolitaine et dans les DOM.

A l'inverse des méthodes chimiques qui exposent l'habitat à de violentes agressions, la méthode **SENTRI TECH**, sûre et sans nuisance, agit uniquement sur les termites, sans affecter le cadre de vie des habitants. Pour résumer, il n'est pas nécessaire de quitter sa résidence lors d'une action curative **SENTRI TECH**.

Une efficacité certifiée.

Certification CTB P+ : les appâts utilisés par **SENTRI TECH** sont certifiés pour une utilisation en France métropolitaine, en Guadeloupe et Martinique (sur Heterotermes sp. et Nasutitermes sp.), à la Réunion (sur Coptotermes sp.)

et en Guyane (sur Heterotermes sp. et Coptotermes sp). Label Excell+ : après analyse, le laboratoire Excell a considéré que la formulation des appâts du procédé **SENTRI TECH** peut être utilisée dans tous les lieux où la qualité de l'air est primordiale (chambres d'enfants, écoles, crèches).

Une méthode complète et d'avant-garde

SENTRI TECH commercialise une offre à la fois préventive et curative qui répond à un fléau de salubrité publique. De son côté, le législateur a imposé, pour le moment, des diagnostics dans le cadre de ventes, mais cette action n'est clairement pas suffisante pour enrayer le phénomène. Dow AgroSciences investit donc énormément en recherche et développement pour éradiquer ce fléau. En tant que protagoniste dans le domaine de la lutte anti-termites, **SENTRI TECH** s'est donc attaché à innover pour proposer une action de prévention en amont, avec une solution de veille, de contrôle actif 24/24 et d'élimination, visant à protéger activement le patrimoine, sans attendre que les termites aient déjà causé de graves dégâts.

Pour plus d'informations commerciales :
www.les-termites.com

En moyenne, pour une maison particulière, le coût d'un traitement **SENTRI TECH** varie de 3 000 à 5 000 euros, suivant la surface à protéger et le niveau d'infestation.



IV - SENTRI TECH, UNE NOUVELLE IMAGE, UNE NOUVELLE COMMUNICATION QUI MARQUE UNE VÉRITABLE RUPTURE DANS LA LUTTE CONTRE LES TERMITES.

A l'occasion du lancement du contrat **SENTRI TECH** et de son nouvel Appât Haute Densité, la communication a fait l'objet d'une refonte globale, où l'Applicateur Autorisé **SENTRI TECH**, véritable homme de la situation, est clairement mis en avant.



Poster **SENTRI TECH**



Annonce presse grand public **SENTRI TECH**



Plaquette grand public **SENTRI TECH**

Contact presse : Catherine Amsterdam
Tél. 02 43 94 01 71
ca@amsterdamcommunication.fr

Contact SENTRI TECH :
Coline Sicaud
Tél. 01 30 23 14 30
csicaud@dow.com

Téléchargement du dossier et des visuels :
ftp://www.presse.amsterdamcommunication.fr
User : sentritech – Login : 2015

Pour plus d'informations
www.les-termites.com